



ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.
ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 632, et chez
Messieurs les Directeurs de
Postes.



FRANCE. — Paris, le 30 OCTOBRE.

Un nouveau complot vient d'être découvert, il paraît que les conspirateurs étaient nombreux et avaient une grande quantité de poudre.

Une lettre adressée hier matin au ministre de l'intérieur lui annonçait que les dépôts de poudre étaient formés sur différents points de Paris et on donnait des renseignements positifs sur les fabriques clandestines, M. le préfet de police reçut ordre de faire les recherches nécessaires pour éclaircir cette affaire.

Le mouvement révolutionnaire devait commencer dans la nuit du 4 au 5 novembre; les insurgés devaient se porter à la préfecture de police aux divers ministères et aux Tuileries.

Ce matin le nombre de personnes arrêtées s'élevait à 36. On rapporte qu'un ouvrier sellier nommé Louis, disait pendant qu'on le conduisait à la préfecture de police: vous croyez que votre préfecture est bien difficile à prendre. Eh bien! qu'on me donne 50 hommes et avant une heure, si j'étais libre, vous seriez tous mes prisonniers.

Une liste de conjurés, parmi lesquels se trouve beaucoup de selliers, a été saisie chez une des personnes arrêtées.

Cinquante livres de plomb, soixante livres de poudre et un moule ont été saisis chez M. Harciau, rue d'Enfer.

Un premier interrogatoire a eu lieu ce matin, il paraît que quelques révélations ont été faites par un sieur Bouton sur la manière dont on fabriquait la poudre. On a sursi à la mise en liberté de plusieurs détenus des 12 et 13 mai. Qui devaient sortir aujourd'hui de prison.

Le conseil des ministres a été présidé aujourd'hui à une heure par le roi au palais des Tuileries.

Le Constitutionnel publie quelques détails sur la mission dont M. le colonel Senilhes a été récemment chargé:

Plusieurs journaux ont annoncé le départ de M. le colonel Senilhes pour l'Espagne. La manière dont cet officier a été informé de la mission qu'on lui confiait, indique que le ministère a traité cette mission comme une affaire de toute urgence. M. Senilhes, qui était allé passer quelques temps dans sa famille, était à peine arrivé à Paris depuis quelques heures, lorsqu'arriva chez lui un message du ministre de l'intérieur, portant qu'à quelque heure qu'il rentrât chez lui, il eût à se rendre chez M. le président du conseil. M. Senilhes ne rentra chez lui qu'à onze heures du soir et se hâta d'aller au ministère des affaires étrangères. Il fut immédiatement reçu par M. le maréchal Soult, qui lui dit: « Colonel, je vous annonce que vous partez demain, à trois heures, pour l'Espagne. Je puis compter que vous serez prêt. » Le colonel exposa qu'on le mettait en route à bref délai, et il marchandait pour obtenir un peu de temps. Le maréchal se fit prier pour lui accorder quelques heures, et il fut convenu que le colonel partirait dans la soirée; mais les instructions qu'on devait lui remettre étaient encore à rédiger, et le chef des affaires étrangères y employa toute la journée du lendemain. Ce qui fit que M. Senilhes a eu pour faire ses préparatifs un jour de plus qu'il ne comptait.

M. le colonel Senilhes doit se rendre d'abord au quartier-général d'Espartero, puis ensuite à Madrid. Il est probable que sa mission ne se bornera pas à rendre compte au ministre des opérations militaires de l'Aragon. M. Senilhes, à la vérité, a été chargé de ses fonctions sous les administrations précédentes, et s'en est acquitté avec distinction. Mais on suppose que ses instructions vont aujourd'hui plus loin, et que le ministère compte sur l'habileté de cet officier pour concourir à quelque négociation semblable à celle de Bergara.

On écrit de Bourges, lundi 28 octobre, à une heure.

Le condamné Pétytel vient de subir sa peine quatre jours avant l'anniversaire de son crime. Le terrible drame du pont d'Audert, qui a coûté la vie à deux personnes, vient de se terminer sur l'échafaud. Midi venait de sonner à l'horloge du palais; la même horloge sonnait minuit quand fut rendu l'arrêt de mort le 30 août dernier.

Aujourd'hui a eu lieu l'enterrement de M. Salvete. Conformément à ses dernières volontés, il a été transporté directement au cimetière, sans passer par l'église. Le mauvais temps qu'il fait a sans doute empêché le cortège d'être nombreux; il ne se composait que de 200 à 250 personnes environ.

La fille Stéphanie Girondelle est toujours dans la maison de détention de Saint-Lazare; son état n'a pas changé; elle n'est assujéti à aucune mesure extraordinaire de précaution, et reste soumise au même régime que les autres prévenues; seulement elle subit chaque jour plusieurs inspections des médecins chargés de constater son état mental. Bien que cette fille ait souvent des moments lucides, l'aliénation de ses facultés ne saurait faire doute. En prison comme en liberté, la monomanie est toujours la même; elle se croit poursuivie par des cuirassiers. Aujourd'hui encore elle s'informait auprès des médecins, avec une sorte d'anxiété, si l'on aurait vu les misérables qui la poursuivent, et sur leurs réponses négatives, elle soutenait que tout le monde s'entendait pour la perdre.

Il paraît, du reste, que le séjour de la fille Girondelle à St-Lazare touche à son terme; on pense que dans une dizaine de jours elle sera envoyée à la Salpêtrière, pour y être soumise aux traitements que réclame sa position.

Parmi les jeunes gens récemment admis à l'école militaire de Saint-Cyr, figure M. Paul-Emile Courier, fils de Paul-Louis Courier.

On fait circuler des listes de nouveaux ministres. On désigne pour le ministère de la marine le général Espartero, l'un des anciens compagnons d'armes d'Espartero, et pour le ministère de l'intérieur M. Armendariz ou M. Benavides. Cette modification du cabinet dans le sens modéré ne serait pas de nature à satisfaire les exigences de la majorité exaltée des cortès. D'un autre côté, on assure que MM. Olozaga et Sancho ont divisé le parti progressiste en deux branches: les progressistes modérés et les progressistes exaltés. En se mettant à la tête de la première fraction, ils ont calmé les inquiétudes de la reine, et répondu aux exigences du corps diplomatique en s'isolant des exaltés dangereux. Il en résulte qu'un ministère sera probablement formé ainsi: Olozaga, président du conseil; affaires étrangères; Alais,

guerre; Cantero, finances; Sancho, intérieur; Cortino, grâce et justice. Le portefeuille de la marine n'est pas encore donné. Reste à savoir si la majorité des cortès marcherait avec un ministère semblable.

La discussion sur le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne pourra seule nous faire sortir de ces incertitudes et de ces perplexités.

Nous avons annoncé avant-hier d'après des lettres de Saragosse du 21 octobre, que l'armée du général Espartero, après une assez longue inaction, avait dû faire la veille un mouvement en avant. Les nouvelles que contient aujourd'hui le Phare de Bayonne annoncent que le mouvement s'est effectué. Voici les détails que donne ce journal:

» A la date du 20 de ce mois, l'armée du duc de la Victoire était répartie de la manière suivante:

» La brigade d'avant-garde et le quartier-général était à Estercuel.

» La première division, à Alcoriza, Calanda et Forcalanda.

» La deuxième, à Gargalla, Lamala et Loz Olmos.

» La troisième, à Cabra et Polomar.

» La quatrième et la deuxième du centre, à Camarillas et aux environs.

» Le reste de l'armée du centre occupait les frontières de la province de Valence.

Tous ces lieux sont des villages compris entre Alcaniz et Montabanés au pied de la région montagneuse, et à une grande distance encore de Cantavieja et de Morella, les deux grandes forteresses de Cabrera. Camarillas est sur la route de Teruel à Montabanés, et tout près d'Altaga.

L'armée ne s'est guère avancée à plus de trois lieues de ses précédents cantonnements. Toutefois ce mouvement à quelque importance en ce que la forteresse carliste de Segura se trouve coupée et investie par le gros de l'armée, et celle d'Altaga menacée par la division postée à Camarillas. Excepté cette dernière ville, tous ceux où s'est cantonné Espartero sont très-rapprochés les uns des autres, ce qui prouve la grande attention que ce général apporte à ne pas disséminer ses troupes pour ne laisser prise à Cabrera sur aucun point. (Débats.)

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 30 octobre:

Aujourd'hui à midi, une commission des deux chambres des états-généraux s'est rendue auprès du roi, et par la bouche du président de la première chambre, lui a présenté l'adresse suivante en réponse au discours du trône:

» Sire,

» Après tant d'années d'incertitude et d'attente, c'est un nouveau sujet de satisfaction pour les états-généraux de pouvoir, en leur qualité de représentants du vieux peuple néerlandais, présenter à Votre Majesté leur hommage respectueux et sincère. Au souvenir de cette situation affligeante et des causes qui l'ont amenée; à l'aspect des dispositions prises pour y mettre fin; à la pensée que quelque droit qui est la patrie à prétendre à des conditions plus favorables, l'honneur est resté sauf, nous reportons notre espérance pour l'avenir sur le lien qui unit notre patrie par son attachement à votre Majesté et à sa maison. Nous y trouvons une garantie satisfaisante, que notre existence nationale sera assurée par la force d'un gouvernement uni à la nation de la manière la plus intime, et que nos institutions constitutionnelles seront consolidées par des changements à y apporter selon notre loi fondamentale et le bien-être-général favorisé tant par les mesures administratives favorables aux habitants que par toutes les dispositions légales à établir d'un commun accord à cet effet.

» La situation des relations du pays avec les puissances étrangères n'est pas d'une médiocre importance dans de telles circonstances, et nous remarquons avec satisfaction qu'elles continuent à se distinguer par des sentiments mutuels de bonne amitié et de bienveillance.

» Nous espérons que les traités de commerce conclus avec les Etats-Unis d'Amérique et les états de l'union douanière allemande fourniront de nouvelles garanties de l'extension et de la prospérité de la Néerlande.

» Nous avons la conviction que tous les efforts ont été mis en œuvre par votre Majesté pour assurer et hâter l'entière exécution du traité avec la Belgique et nous avons la confiance qu'à cette occasion les droits de la patrie seront maintenus intacts.

» Nous recevons avec intérêt les ouvertures annoncées relativement à l'indemnité territoriale au profit de la Diète germanique pour la partie cédée du grand-duché de Luxembourg.

L'époque est arrivée pour la présentation de modifications à faire à nos institutions politiques, conformément à la communication faite à notre assemblée de la part de Votre Majesté au commencement de l'année 1831. De même que cette communication fut alors hautement agréable aux Etats-généraux, ils attendent maintenant avec impatience la présentation de ces modifications.

» Nous voyons avec plaisir que les circonstances permettent de remettre l'armée sur le pied de paix, tant par la dissolution des corps de volontaires et des schutteryen mobiles et de l'armée en campagne qu'en accordant des démissions et des congés.

» Tandis que, dans l'intérêt général, nous applaudissons à l'approche du moment où la milice nationale doit se trouver sur le pied de paix, et que nous désirons hâter ce moment, nous professons une haute estime pour la fidélité et le patriotisme montrés pendant les dernières années par l'armée néerlandaise en s'acquittant avec honneur de ses devoirs, ce qui la rend si digne de l'éloge de V. M. et de la reconnaissance du peuple néerlandais tout entier.

» Si avec V. M. nous portons nos regards sur les affaires intérieures, nous reconnaissons qu'elles ont donné des résultats favorables par la marche régulière de l'administration, la prospérité du commerce et de la navigation, les progrès dans l'industrie manufacturière; par l'état des récoltes et des produits agricoles en général, et surtout par le maintien des prix existants.

» Des communications plus étendues par terre et par eau sont utiles et profitables à ces sources de richesses nationales, ainsi que l'assèchement des marais qui contribueront également par leur continuation. C'est du même point de vue que nous envisageons l'encouragement pour le défrichement et les améliorations des terres, qui exigent instamment des mesures légales.

» L'instruction, les arts et les sciences font depuis longtemps partie de la gloire de la Néerlande, et doivent continuer à être encouragés et protégés avec sollicitude.

» Nous voyons avec satisfaction la prospérité croissante des possessions des Indes orientales, et nous apprenons avec plaisir que l'attention de Votre Majesté continue à se porter sur les intérêts de nos colonies des Indes occidentales.

» Nous examinerons, avec tout le soin et l'exactitude que l'intérêt du sujet comporte, les lois du budget qui nous ont été présentées, de même que la loi pour le règlement d'autres affaires financières, en relation avec ce qui se rapporte aux possessions d'outre-mer.

» Nous regrettons que les arrangements pour le transfert de la partie de la dette publique qui incombe à la Belgique, n'aient pas encore fait les progrès que nous avons souhaités, ainsi que V. M. Nous avons la confiance que l'exécution du traité de Londres qui s'y rapporte et auquel, après tout ce qui nous est refusé, nous avons de si justes droits, ne sera pas retardé plus longtemps.

» Par l'introduction de la nouvelle législation il a été pourvu en grande partie à un besoin national. Ce but sera encore plus complètement atteint par l'établissement d'un code de droit pénal. La première partie de ce code qui nous a été présentée, sera examinée par nous avec le plus grand zèle, et nous avons la confiance que la poursuite de ce travail n'éprouvera aucun retard, aussitôt que les délibérations sur les principes seront connues.

» Nous examinerons toujours, et l'époque actuelle y donne lieu plus qu'aucune autre, avec une prudence et un patriotisme communs, tous les projets qui se rapportent aux intérêts les plus délicats de la Néerlande et dont la régularisation peut, avec la bénédiction du Très-Haut, tendre à perpétuer le véritable bonheur d'un peuple, qui se distingue par son attachement à ses institutions, de même que par son amour pour V. M. et pour sa royale maison.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 31 octobre.

M. le baron de O'Sullivan de Grass, dans sa mission diplomatique à Munich, a reçu du Roi de Bavière une tabatière de prix, ornée du portrait de ce souverain, et enrichie de diamants.

M. Alexandre Batta est arrivé hier à Bruxelles. Son frère le pianiste arrivera dans une quinzaine de jours. Nos lecteurs n'apprendront pas sans plaisir que ces deux artistes se proposent de donner un concert dans le courant de novembre.

M. Vlemminckx, inspecteur-général du service de santé, a été entendu hier par devant MM. les conseillers commissaires et auditeur-général dans l'affaire Bartels-Vlemminckx.

M. Eugène de Pradel, le célèbre improvisateur français, est arrivé à Bruxelles. Il se propose d'y donner une séance. Nul doute que cette séance n'attire la foule.

Bruxelles, le 31 octobre. — (5 heures). — Les opérations de la liquidation qui était des plus chargées ont ralenti les affaires courantes. L'actif espagnol est coté 26 A. au comptant. Les prix à terme, c'est à dire coupon détaché, a flottié entre 27 7/8 et 27 15/16. On ferme 27 7/8 cotes.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 3/4 p., 5 p. c. 101 p. 4 p. 92 3/4 p., 5 p. c. 71 1/4 p. Société Générale titres en nom 61 755 p., Société de Mutualité 1017 50 (101 3/4) A., Banque de Belgique 720 (72) P.

Aucun changement au marché aux huiles. Anvers, deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardoin 27 7/8 cotes. Amsterdam, 30 octobre, (5 heures).

Le marché des fonds hollandais avait généralement une tendance à la baisse, et tous se sont traités à des cours plus bas qu'hier. Les affaires ont été majeures en intégrales. Cette baisse a été provoquée quelque peu par la liquidation de demain, qui laisse quelques fonds en plus; mais la cause principale est la nouvelle baisse des actions de la Société de Commerce. Les opérations dans ces fonds ont été très considérables; mais comme les vendeurs étaient plus nombreux que les acheteurs, les cours ont fléchi de 2 p. c.; ouvert à 166 5/4, ils sont tombés à 165 à 1/4. Les fonds espagnols étaient très-recherchés d'abord, par suite de la hausse sur les autres places; mais la liquidation de demain a arrêté l'élan et les Ardoins sont restés comme hier. Les autres fonds étrangers sont sans variation.

Dette active 2 1/2 p. c. 51 1/4 51 1/16, 5 p. c. 98 5/4 5/8, billets de chance 24 25 15/16, actions de la Société de Commerce 186 3/4 165 1/4 164 1/2, syndicat 4 1-2 p. c. 92; Ardoin 26 11/16 7/16 1/2, coupons 24 5/4 1/2 5/8, brésiliens 74 1/2.

LIEGE, LE 2 NOVEMBRE.

Les journaux de Bruxelles annonçaient hier le décès de Mme. de Sauvage, née Deleeuw, femme du président de chambre à la cour de cassation, et voilà que nous avons nous-mêmes à faire connaître la mort presque subite de Mme. Raikem, qui a succombé ici, hier au soir, dans les bras de son mari, le ministre de la justice, accouru pour recevoir son dernier soupir.

En rapprochant ces tristes nouvelles de la perte récente que M. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, a faite aussi de son épouse, on est ému de l'espece de fatalité qui frappe ainsi presque à la fois dans leurs affections les plus chères, trois de nos concitoyens éminents qu'avaient réunis les mêmes luttres contre l'ancien gouvernement, et qui, placés par la révolution aux postes les plus élevés, trouvaient chacun dans leur bonheur domestique une douce compensation aux fatigues et aux agitations de leur vie publique.

Mme. de Gerlache était mère de plusieurs enfants, Mme. de Sauvage en laisse un seul, Mme. Raikem n'en avait point.

On nous écrit de Bruxelles, 1<sup>er</sup> novembre:

De nouveaux bruits circulent sur un changement ou plutôt un remaniement ministériel. Cédant aux exigences de l'opinion publique et aux justes réclamations de la presse, M. de Theux renoncera à l'un de ses deux portefeuilles. Le ministère des affaires étrangères serait reconstitué séparément, et c'est M. Wilmar que l'on désigne comme destiné à en prendre possession. Déjà même, s'il faut en croire des personnes qui se disent

bien informées, le traitement de ministre des affaires étrangères qui ne figurait plus au budget que pour mémoire, se trouve rétabli dans le projet qui doit être présenté aux chambres à la prochaine session.

On parle aussi de M. Raikem qui aspirerait à reprendre le fauteuil de la chambre des représentants où il s'assied, sans concurrents, depuis nombre d'années, et où il paraît sans successeur possible, du moins dans une certaine nuance, et quant à l'accord presque unanime des votans.

Nous apprenons que M. Lion, conservateur des hypothèques, vient de remettre entre les mains de M. le bourgmestre, la démission de ses fonctions de conseiller communal.

Nous espérons que la détermination prise par M. Lion n'est pas irrévocable, et que cédant aux sollicitations de ses collègues et de ses amis, il consentira à reprendre ses fonctions au conseil communal.

On nous assure que M. Cockerill part sous peu de jours pour St-Petersbourg.

Voici les principaux objets qui seront soumis aux délibérations du conseil communal le mardi 5 novembre :

Désignation des membres du conseil qui composeront la commission spéciale chargée de l'examen du budget de 1840.

Demande de la commission administrative du théâtre tendante à obtenir le paiement du 1er tiers du subsidé de 24,000 frs.

Rapport de la commission spéciale sur la question des céréales.

Demandes de crédits formées par la commission des hospices.

Avis à donner à la députation sur une délibération du conseil communal de Grivegnée établissant, au profit des indigens, une taxe sur les divertissemens publics.

Nomination de deux vérificateurs des décés : Candidats : MM. L. Malaise, J.-B. Hackin-Ledoux, L. Henrotin, Ch. Becassau, Ch. Tasset, F. Truillet, J. Vaust fils, Ch.-N. Detienne, Alp. Albert et Ch. Defoos.

La commission directrice du tir à la carabine de Bruxelles a décidé d'envoyer une médaille du tir à MM. le baron d'Hoogvorst, général des gardes civiques de tout le royaume; Dugniolle, secrétaire-général du ministère de l'intérieur; Delrée capitaine commandant la compagnie de chasseurs volontaires de Liège; Joiris, officier; Beuret, sergent; Lejeune, sergent; Lemmens, chasseur à ladite compagnie, et Snel chef de musique de la garde civique de Bruxelles. Toutes ces médailles en argent, parfaitement gravées et qui viennent d'être terminées, ont été envoyées hier à ces messieurs par la commission directrice.

— On lit ce qui suit dans la correspondance de Francfort du Commerce de Paris :

« L'entrevue du prince de Metternich avec le roi des Belges à Wiesbaden a roulé, à ce qu'on nous assure, sur le dernier différend entre l'Autriche et la Belgique. Le roi Léopold a fait entrevoir tout son désir de se rapprocher du cabinet de Vienne.

L'abondance des annonces nous force à renvoyer à lundi, notre article de fond et la revue théâtrale.

VILLE DE LIEGE. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les cours temporaires de l'école normale recommenceront le 4 novembre prochain les mêmes jours et aux mêmes heures que l'année scolaire précédente.

A Liège, le 28 octobre 1839.

Le bourgmestre, J. J. Tilman.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 29 OCTOBRE 1839.

Décés : 5 garçons, une fille, 1 homme, 4 femmes, savoir :

Jn. Gilles Deprez, âgé de 76 ans, armurier, rue Grande-Bèche, veuf d'Élisabeth Bodson. — Anne Françoise Delbrouire, âgée de 66 ans, sans profession. Terre en Bèche, veuf de Henri Joseph Betermann. — Angélique Stilmant, âgée de 58 ans, sans profession, Hors-Château, épouse de Jean Joseph Bertaux. — Catherine Lempereur, âgée de 52 ans, domestique, pont St-Julien. — Marguerite Fallisse, âgée de 55 ans, journalière, à Jupille.

— Du 30. Naissances : 5 garç., 5 filles.

Mariages : 8, savoir :

Pierre Joseph Vanhers, employé derrière St-Georges, et Marie-Barbe Renardy, sans profession aux Remparts. — Guillaume Joseph Marieq, journalier à Grez-Doiseau et Thérèse Moysé, domestique rue St-Remi. — Jean-Antoine Joseph Grandjean, armurier, faubourg St-Léonard et Pétron. — Josephine Sacré, sans profession, même faubourg. — Alex. Hoel, charpentier à Cortesseu et Joséphine Adrienne Renard; brodeuse, rue Pied-de-Vache. — Pierre Henard, tailleur derrière les Potiers et Marguerite Petit, marchande, même rue. — Jacques Eyraud, fleur, rue Grande-Bèche et Marie-Joseph Beckers, herbière même rue. Gérard Joassart, bouilleur, faubourg St-Walburge et Lambertine Ernotté, botteresse, rue Hovémont. — Louis Joseph Rosette, journalier à Spa et Cornélie Koelen; journalier, rue Souverain-Pont.

Décés : 5 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir :

Pierre Bodart, âgé de 74 ans, menuisier rue St-Remi, célibataire. — Jn. Joseph Deloos, âgé 59 ans, manoeuvre à Bellaire, époux de Marie Collard. — Anne Marie Broca, âgée de 79 ans, sans profession, pont St-Nicolas. — Marie Marguerite Pirard, âgée de 51 ans; sans profession, rue Hocheporte, épouse Silvain Chausse.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, pour la clôture des représentations de M. JUILLET. — Le PRÉ-AUX CLERCS, opéra en 3 actes. M. Juillet remplira le rôle de Cantarelli.

Au 2<sup>e</sup> acte BOLÉRO, pas de deux, musique de M. Milord, chef d'orchestre, dansé par Mlle. Anastasie Gauthier et M. George Martin.

Suivi de la 1<sup>re</sup> représentation de la reprise de VATEL, vaudeville en 1 acte. M. Juillet remplira le rôle de Vatel.

Le spectacle commencera par 26 ANS, comédie en 2 actes. — On commencera à 5 heures 1/2.

ANNONCES.

M<sup>ME</sup>. RAIKEM-LONHIENNE,

RUE DU PONT-D'ISLE, N. 857, à LIÈGE,

S'EMPRESSE D'ANNONCER

son retour de Paris.

Le long séjour qu'elle a fait dans cette capitale lui a permis de donner tous ses soins aux achats, et de faire un choix distingué de tout ce qui a paru en ÉTOFFES et NOUVEAUTÉS, pour la saison actuelle, et de plus d'obtenir de grands avantages, qui la mettent à même de fixer ses prix au-dessous du cours.

Elle se charge comme de coutume, de la confection de manteaux, Burnous, Châles, etc.; elle s'est procuré à cet effet les modèles les plus nouveaux et les plus distingués.

Son DÉPÔT DE PELLERIE est de nouveau assorti de tous les articles que la saison et la mode comportent.

M<sup>LES</sup>. CHARLIER, SŒURS,

RUE PONT D'ISLE N° 850,

Ont l'honneur d'annoncer LEUR RETOUR DE PARIS avec un CHOIX très-varié de MODES et NOUVEAUTÉS, chapeaux, capottes, bonnets parés et négligés; turbans et coiffures arabe et moyen-âge, rubans riches pour ceintures, cravattes de cachemire et de soie, schals nouveaux, pelisses et burnous, sous jupes crinoline, oudinot et quantité d'autres articles pour toilette.

MAGASIN DE MODES, Soieries et Nouveautés,

RUE DE LA REGENCE, N. 3, A LIÈGE.

M. TILMANT a l'honneur d'annoncer son retour de PARIS avec un JOLI CHOIX de ce qui a paru de plus nouveau en Chapeaux, Bonnets, Cols, Pélérines, etc.

Eléonore LEFEVRE,

RUE DE LA RÉGENCE, 7,

A l'honneur d'informer les Dames de son retour de PARIS, avec un JOLI CHOIX de MODES et NOUVEAUTÉS pour la saison.

Huitres anglaises et Saumons frais et fumés, chez AN-DRIEN fils.

Huitres anglaises, chez PARFONDRIY, derrière l'hôtel-de-ville.

CRINS NOIRS 1<sup>re</sup> qualité à VENDRE à prix avantageux. — S'adresser rue du Mouton-Blanc, n. 5.

A VENDRE une MAISON, étable, fournil, et 50 verges grandes de prairie et jardins, sise à Riessonsart, commune d'Olne. S'adresser au notaire REIGNIER, à Olne.

On DEMANDE à EMPRUNTER sur hypothèques une somme de 4000 FRANCS à l'intérêt de 4 pour cent. S'adresser rue Cheravoie, n° 468.

A VENDRE ou A LOUER, en une seule ou en deux parties, UNE MAISON AVEC JARDIN. S'adresser rue Agimont, n. 524.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.



QUATRE CHIENS COURANS à vendre, au château de Goë, près Limbourg.

A LOUER de suite UNE JOLIE MAISON avec cour, pompe, etc., rue Sœurs de Hasque, n° 178. S'adresser derrière la place St-Paul, n° 515.

A VENDRE une petite MAISON avec JARDIN de 13 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille.

S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

A VENDRE ou à LOUER une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège.

S'adresser au bureau de la Banque Liégeoise, place St-Denis, de 8 à 1 heure.

Etude de M. Louis DEJAEER, légiste, rue Fond St-Servais, n° 2, à Liège.

A VENDRE de gré-à-gré une bonne MAISON propre au commerce, située à Liège, rue Potière, n° 747, pour en avoir immédiatement la jouissance.

Vis-à-vis l'église St-Gilles, QUARTIER avec la jouissance d'un jardin, à LOUER de suite à un prix avantageux. S'adresser au bureau de cette feuille.

Le Propriétaire des BAINS de l'Hôtel du Pavillon Anglais, à Liège, a l'honneur de PRÉVENIR le public, que SES SALLES DE BAINS, seront très-bien chauffées, et sans augmentation de prix, tout l'hiver.

Les personnes qui désireront prendre des QUARTIERS d'HIVER, sont prévenues qu'ils s'en trouvent de très-commodés audit hôtel, il y a écuries et remise.

A LOUER

UNE

GRANDE ET BELLE MAISON, CONSTRUITE A NEUF,

Sise à la station du chemin de fer, à Waremmé, pouvant servir d'Hôtellerie ou de Café.

S'adresser au notaire HOUSSA, ou à M. LOUIS, propriétaire à Grandaxhe.

CATALOGUE

D'UNE BELLE

Collection de livres,

De Jurisprudence, Littérature, Théologie, Sciences et Arts, etc., parmi lesquels ils se trouvent plusieurs manuscrits, dont la VENTE aura lieu à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, n. 452, Jeudi 21 Novembre 1839, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribuera à dater du 6.

Dans les commencemens du mois de décembre, une autre belle VENTE de LIVRES, assez considérable, aura lieu au même local.

VENTE

DE

Haute Futaie.

Le 20 NOVEMBRE 1839, à 10 heures, M<sup>me</sup> la baronne de LOË, née comtesse d'Ansembourg, fera vendre au pied des arbres, une grande quantité de beaux CHÊNES, HÊTRES et SAPINS, croissant dans ses bois dits de Dame et de St-Gilles, communes de Fouron-St-Martin et St-Pierre.

Vente d'une maison,

POUR EN JOUIR LE 24 JUN 1840.

Mardi 12 Novembre 1839, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire à Liège, rue Devant Ste.-Croix, n. 864, il sera VENDU aux enchères, UNE MAISON propre à tout commerce, avec bâtiment derrière, située audit Liège, rue St.-Séverin, n. 555.

L'acquéreur aura de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire.

VENTE DE BOIS.

LE MERCREDI 13 OCTOBRE 1839, à 10 heures du matin,

Monsieur le baron de MOFFARTS-ROSEN, FERA VENDRE, par le notaire GUENAIR, à son château de Magnery, commune de Clermont, canton de Nandrin,

LES

COUPES ORDINAIRES DE 1840

de ses bois nommés la Troque, Bois-d'Ile, et Planté des Fontaines, situés dite commune de Clermont, contenant en totalité 11 hectares 59 ares 54 centiares, faisant 15 bonniers, 6 verges grandes et 1 petite divisées en 15 portions.

Ces coupes sont nouvelles d'égale nombre de perches et d'étaçons de fortes dimensions et ne sont éloignées que d'un kilomètre de la meuse.

IL FERA VENDRE ÉGALEMENT

UN LOT DE :

120 BALIVEAUX DE DIFFÉRENS AGES,

Formant la coupe de futaie du bois de la Troque, et un autre LOT de :

104 BALIVEAUX IDEM,

du Bois-d'Ile. A CREDIT SOUS BONNE CAUTION.

A VENDRE.

1<sup>o</sup> Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, confiné au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2<sup>o</sup> DEUX PARCELLES DE JARDIN, cottillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques S'adresser place St Denis, n. 657.

mont de Piété de Liège,

QUAI DE LA BATTE, N° 1112-85.

Les JEUDIS, 7, 14, 21 et 28 Courant,

à 2 heures de l'après-midi,

VENTE DES GAGES SURANNÉS.

VENTE

PAR

Suite de Surenchère.

Vendredi 8 Novembre 1839, à 11 heures précises du matin, En la demeure de M. COLSON, bourgmestre à Loncin, il sera procédé par devant M. le juge-de-peace du canton de Hollogne-aux-Pierres, et par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire à Liège, à ce commis, par jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Hasselt, le 29 novembre 1837, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux des IMMEUBLE

ci-après désignés :

1<sup>er</sup> lot. — Une grande MAISON avec remise, 2 écuries, 42 ares 05 centiares de jardin et prairie, le tout confiné.

2<sup>me</sup> lot. — Une grande ECURIE, pouvant être convertie en maison, avec 4 ares 72 centiares de jardin, et un enclos de 50 ares 70 centiares et attenant.

3<sup>me</sup> lot. — Une PIECE DE TERRE de 15 ares 95 centiares.

Ces IMMEUBLES sont situés à Loncin, à la chaussée de Liège à St-Trond et ne forment qu'un ensemble.

Ils sont loués à Charles Bourdouxhe, moyennant un loyer annuel de 555 francs 55 centimes.

S'adresser, pour avoir communication des conditions et des titres de propriété, audit notaire.

Belle Vente de Bois.

Jeudi, 7 Novembre 1839, à une heure de relevée,

Au Rivage de Chokier,

Le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une grande quantité de BOIS, savoir : gros chènes, hêtres, vernes, poutres, bois de fosses, jantes, rais, planches de hêtres, etc. — ARGENT COMPTANT.

**MAGASIN**

DU

**LION BELGE,**  
**CHEZ COUPRY,**

RUE SOUVERAIN-PONT, N° 589, A LIÈGE.

PRIX COURANT DE DIVERS ARTICLES :



Croyons fins, la grosse, à fr. 2-50; cire fine à cacheter, le demi kilogr., fr. 1-50; pains à cacheter de toutes grandeurs, le demi-kilogr., fr. 1-75; eau de Cologne 1<sup>re</sup> qualité, la bouteille, fr. 1, et la boîte de 6 bouteilles pour fr. 5; id. 2<sup>e</sup> qualité, la bouteille pour 75 centimes, et la boîte de 6 bouteilles pour fr. 4; eau-de-vie de lavande, la bouteille à fr. 1-25; bon savon de Windsor à 70 et à 80 centimes les 12 tablettes; mèches à quinquets, la grosse pour fr. 1-25; boîtes de veilleuses, par 565 mèches, pour 40 centimes; boîtes de cent allumettes de Fumade pour 10 cent.; papier lustré pour papillotes, les mille feuilles, fr. 1; pommade fine, 6 pots pour fr. 2-50; plumes d'oie à 8 et à 15 fr. le mille; gants de peau à 75 c. et à 1 fr. la paire; bel assortiment de porte-carafes à 80 cent. la couple; bonnes plumes en métal à 15 cent. la douzaine; sonnettes de table à fr. 1-25; manches de gigots en plaqué-argent à 5 fr.; encriers et porte-veilleuses, façon bronze, à fr. 1-50; épingles, bagues et clés de montre en or contrôlé à 5 fr. la pièce; porte-plumes à étuis avec plumes, la douzaine pour 50 cent.; cols-cravates en erinoline, la pièce 1 fr.; porte-crayons en cuivre, la douzaine pour 1 fr.; couverts, cuillères à café et louches en argent de Berlin; perles dorées, argentées et d'acier, pour tricoter; bel assortiment de couteaux, ciseaux, canifs et rasoirs; ces derniers articles sont établis au bénéfice de la commission; gants de soie à jour et unis, à fr. 1-50 la paire; bretelles en gomme, la paire à 1 fr.; belles broches de table à fr. 1-75 la pièce; id. à habits à fr. 1-25; cosmétiques de toutes couleurs à 55 centimes la pièce; huile antique et de Macassar, le flacon à 50 centimes; assortiment de petits articles à 25 centimes la pièce; ciseaux fins, la paire à 75 centimes.

**COURS DE SOLFÈGE**  
(MUSIQUE.)

**M. Etienne SOUBRE,**

Professeur-adjoint au Conservatoire Royal,  
OUVRIRA LE 5 NOVEMBRE PROCHAIN,

**UNE CLASSE DE SOLFÈGE**

Les leçons se donneront les Mardi, Jeudi et Samedi de 6 à 7 heures du soir, dans une des salles de l'Institution de MM. Lenoir et Malchaire, place St-Jean.

La durée du cours sera de six mois et comprendra l'étude de la première partie des solfèges de Garaude.

On peut s'inscrire dès-à-présent chez M. SOUBRE, rue de l'Université, n. 5.

La rétribution trimestrielle est fixée à 20 fr. payables d'avance.

**VENTE**

D'UN

**TERRAIN AU LAVEUX.**

MARDI 5 NOVEMBRE 1859, à 10 heures du matin, Le notaire PARMENTIER, adjudgera publiquement, en son étude, place du théâtre, à Liège :

UN

**BONIER DE JARDIN LEGUMIER**  
**et PRÉ,**

D'une seule pièce, formant un BEL ENCLOS, fermé de haies, dans un emplacement avantageux et d'un accès facile, à proximité du chemin de fer, et du faubourg St-Gilles, à Liège; ce TERRAIN, d'où l'on jouit d'une vue étendue sur la ville, longe la ruelle et joint aux propriétés de MM. LAMOTTE et HUBART, et des veuves FRAIKIN et GALOPIN.

Ce FONDS est exploité par Lambert COULON.

**TRAVAUX**

DE

**BLANCHISSAGE ET DE PEINTURE**

à exécuter à l'église et aux cloîtres de St.-Jean-en-Isle, à Liège.

Les personnes qui voudraient entreprendre ces travaux, devront déposer avant le 5 novembre prochain, leurs soumissions cachetées en mains de M. David, receveur, dans lesdits cloîtres, chez qui l'on pourra prendre connaissance du cahier des charges.

**vente publique de taillis**  
**A WARFUZÉE.**

LUNDI 18 NOVEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

M. le comte d'Oultremont fera vendre aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>e</sup> DIEUDONNÉ, notaire à Verlainne,

**1<sup>o</sup> 4 bonniers de taillis,**

Divisé en portions, croissant dans le bois Vivegnis, au Stockay, commune de St.-Georges, près du rivage.

2<sup>o</sup> Et 5 BONNIERS DE TAILLIS, essence de chêne, écorce, à diviser en portions, dans le même bois, en lieu dit aux Garrennes.

A 6 MOIS DE CRÉDIT.

**VENTE DE PEUPLIERS.**

LE MERCREDI, 6 novembre et jours suivants, à 10 heures du matin, M. de Philippart fera vendre à son château à Aischen-Résail, arrondissement de Namur, à proximité de la grande route de cette ville à Louvain, 500 à 400 PEUPLIERS de Canada de 8 à 9 pieds. Cette vente se fera à long crédit, moyennant caution.

**VENTE**

PAR

**cessation de commerce**

DE

**MÉRINOS**

**ET AUTRES MARCHANDISES D'HIVER.**

MARDI 5 et JEUDI 7 novembre, 2 heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, M<sup>me</sup>. Orban Xheneumont, fera vendre par le ministère de M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Liège, en la demeure de la dite dame rue derrière le Palais, n° 412 anciens, les mérinos et autres marchandises d'hiver qui lui restent.

MARDI, 5 Novembre 1859, à 2 heures précises de relevée, la SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE DE GOSSON ET LA GASSE exposera en VENTE aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont,

**une terre à labour**

de 109 ares, située en lieu dit Chantraine, commune de Grâce-Montegnée, tenant à M. Mottart et au chemin.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire, ou en celle de M. Louis DEJAER, légiste, rue Fond St.-Servais, n° 2, à Liège, dépositaire des titres de propriété.

**MINISTÈRE DES FINANCES.**

**ADMINISTRATION**

DE

**L'ENREGISTREMENT,**  
**des**  
**domaines et des forêts.**

**DIRECTION DE LIÈGE.**

**VENTE**

DE

**BIENS DOMANIAUX.**

EXÉCUTION DE LA LOI DU 27 MAI 1837.

LE LUNDI 11 NOVEMBRE 1859, et le lendemain, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, dans une salle du Palais de Justice, à Liège, par le ministère de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire audit Liège, et à la diligence de M. le ministre des finances, sous la présidence de M. SENTRON, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, et à l'intervention des receveurs chargés de la régie des biens, il sera procédé à la VENTE aux enchères, à l'extinction des feux,

DES BIENS DOMANIAUX CI-APRÈS DESIGNÉS, SAVOIR :

**BUREAU DE FRAITURE.**

**COMMUNE DE ST.-SEVERIN.**

Premier lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit au chemin d'Yernée, indiquée au cadastre sous le n° 210, section A, pour une contenance de 1 hectare 75 ares 54 centiares.

Cette pièce de terre sera exposée en vente en deux articles, chacun d'environ 87 ares 67 centiares; ensuite les deux articles seront exposés ensemble.

Deuxième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Fourneau, indiquée au cadastre sous le n° 265, section A, pour une contenance de 63 ares 78 centiares.

Troisième lot.

UNE PRAIRIE située en lieu dit Fourneau, indiquée au cadastre sous le n° 407, section A, pour une contenance de 45 ares 80 centiares.

Quatrième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE située en lieu dit au Goutte de Fourge, indiquée au cadastre sous le n° 345, section A, pour une contenance de 55 ares 75 centiares.

Cinquième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE située en lieu dit Elsax de Sohét, indiquée au cadastre sous le n° 522, section A, pour une contenance de 89 ares 52 centiares.

Sixième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE située en lieu dit Burlonsal, indiquée au cadastre sous les numéros 105 et 106, section A, pour une contenance de 4 hectares 82 ares 80 centiares.

Cette pièce de terre sera d'abord exposée en vente en cinq articles, de la contenance d'environ 96 ares 50 centiares chacun; ensuite ils seront exposés en masse.

Septième lot.

UNE PIÈCE DE TRIXHÉ située en lieu dit Saucy, indiquée au cadastre sous le n. 8, section B, pour une contenance d'un hectare 59 ares 2 centiares.

Huitième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE située en lieu dit Saucy, indiquée au cadastre sous le numéro 24, section B, pour une contenance de 45 ares.

Neuvième lot.

UNE PRAIRIE, située en lieu dit Favves, indiquée au cadastre sous le n. 9, section A, pour une contenance de 22 ares 52 centiares.

Dixième LOT.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit aux Bouhées, indiquée au cadastre sous le n° 68, section B, pour une contenance de 1 hectare 24 ares 20 centiares.

Onzième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Macray-Pré, d'une contenance d'environ un hectare 55 ares 56 centiares, indiquée au cadastre sous le n° 65, section B.

Douzième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Famiouille, indiquée au cadastre sous le n° 58, section A, pour une contenance de un hectare 69 ares 42 centiares.

Cette pièce sera d'abord exposée en vente en deux articles, de la contenance d'environ 84 ares 71 centiares chacun, ensuite les deux articles seront exposés ensemble.

Treizième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Campagne de la Gotte, indiquée au cadastre sous le n° 5, section B, pour une contenance de 77 ares.

**COMMUNE DE NANDRIN:**

Quatorzième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Campagne de Famiouille, indiquée au cadastre sous le n° 8, section B, pour une contenance de 76 ares 52 centiares.

Quinzième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en la campagne dite de Gotte, indiquée au cadastre sous le n° 62, section C, pour une contenance de 55 ares 44 centiares.

Seizième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Hialot, indiquée au cadastre sous le n° 75, section A, pour une contenance de 26 ares 56 centiares.

Dix-septième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située dans la campagne du Tyge de Huy, appelée l'Enclos de la Boutique, indiquée au cadastre sous le n° 102, section A, pour une contenance de 2 hectares 57 ares 95 centiares.

Cette pièce sera d'abord exposée en vente en trois articles, de la contenance d'environ 85 ares 98 centiares chacun; ensuite les trois articles seront exposés ensemble.

**BUREAU DE CHÉNÉE.**

**COMMUNE DE CEREXHE-HEUSEUX.**

Dix-huitième lot.

UN BOIS ou TRIXHÉ, contenant 5 hectares 50 ares 95 centiares, situé EN VAUX, loué à Hubert Defourny, de Cerexhe-Heuseux.

**BUREAU DE HERMALLE.**

**COMMUNE DE XHENDREMAEL.**

Dix-neuvième lot.

Art. 1<sup>er</sup>. UNE PIÈCE DE TERRE contenant 43 ares 58 centiares, située près la voie dite DU MOULIN.

Art. 2. UNE PIÈCE DE TERRE contenant 26 ares 15 centiares, située au THIER DE PAIFVE.

Art. 3. UNE PIÈCE DE TERRE contenant 43 ares 58 centiares, située au THIER DE MALAXHE.

Art. 4. UNE PIÈCE DE TERRE contenant 52 ares 69 centiares, située au CHEMIN ALBROUCK.

Ces biens sont loués à Gilles-Lambert Lombart et autres, de Xhendremael.

Ils sont grevés d'une rente de 1228 litres 40 centilitres d'épeautre (5 muids).

Ils seront exposés en vente séparément et ensuite en masse.

**BUREAU DE LIÈGE.**

**COMMUNE DE LIÈGE.**

Vingtième lot.

UN PRÉ contenant 7 ares, situé à proximité du fort de la Citadelle, indiqué par les bornes Nos. 9 et 10.

Vingt-unième lot.

UN PRÉ contenant 8 ares 90 centiares, situé au même lieu.

Vingt-deuxième lot.

UN PRÉ contenant 5 ares 60 centiares, situé au même lieu.

Vingt-troisième lot.

UN PRÉ contenant 7 ares 21 centiares, au même lieu.

Vingt-quatrième lot.

UN PRÉ contenant 16 ares 61 centiares, situé au même endroit.

Vingt-cinquième lot.

UN PRÉ contenant 10 ares 72 centiares, situé au même lieu.

Vingt-sixième lot.

UN PRÉ contenant 22 ares 42 centiares, situé au même lieu.

Vingt-septième lot.

UN PRÉ contenant 9 ares 50 centiares, situé au même lieu.

Vingt-huitième lot.

UN PRÉ contenant 18 ares 59 centiares, situé au même lieu.

L'administration pourra infirmer la vente des 25<sup>e</sup> au 28<sup>e</sup> lots, si un ou plusieurs d'entr'eux n'étaient pas adjugés.

**BUREAU DE GRACE.**

**COMMUNE D'ENGIS.**

Vingt-neuvième lot.

UNE PARCELLE DE TERRAIN contenant 252 mètres, située à l'entrée d'Engis.

**COMMUNE DES AWIRS,**

Trentième lot.

UNE PARCELLE DE TERRAIN contenant 1500 mètres, située à la sortie du village des Awirs, à gauche de la route.

Trente-unième lot.

UNE PARCELLE DE TERRAIN contenant 25 mètres, 80 centimètres, située à gauche de la route.

**COMMUNE DE FLEMALE-HAUTE.**

Trente-deuxième lot.

UNE PARCELLE DE TERRAIN contenant 537 mètres, située à droite de la route.

Les quatre parcelles de terrain qui font l'objet des 29<sup>e</sup> au 52<sup>e</sup> lots proviennent du redressement de la route de Liège à Huy. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, est déposé dans les bureaux de la direction de l'enregistrement, des domaines et des forêts, en l'étude du notaire susdit, et chez les receveurs des domaines de la province, où on peut en prendre connaissance.

Le directeur de l'enregistrement et des domaines,

BURNAY.

VENTE D'UNE BELLE Maison de Campagne, DE DEUX FERMES,

PLUSIEURS PIÈCES DE TERRE ET PRAIRIES, SITUÉES SUR LES COMMUNES DE RETINNE, AYENEUX, FLÉRON, OLNÉ ET AUBEL.

Le 11 Novembre 1859, 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M. RENOU, notaire à Liège, devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau rue Neuve derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, Dépendant de la succession de feu M. L. A. J. Rodberg.

1er lot. Une belle MAISON DE MAITRE et une FERME composée de vastes bâtiments d'exploitation en très-bon état, situées commune de Retinne, sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle, occupées, la maison de maître par M. Delcour, et la ferme par M. Magnée.

2. Un JARDIN contenant 8 ares 85 centiares, n° 167 du cadastre. 3. Une PRAIRIE contenant 10 ares 96 centiares, n° 165. 4. Une BELLE PRAIRIE, contenant 25 ares 54 centiares, n° 168.

n° Le tout longeant la route de Liège à Aix-la-Chapelle. 2me lot.

1° Une PRAIRIE contenant 58 ares 40 centiares, n° 11 du cadastre d'Ayeneux. 2. Un JARDIN contenant 8 ares 50 centiares, n° 12. 3. Une PRAIRIE contenant 29 ares 50 centiares, n° 15. 4. Une PRAIRIE contenant 13 ares 97 centiares, n° 14. 5. Une PRAIRIE contenant 47 ares 07 centiares, n° 15.

Les biens compris dans ce lot sont situés commune d'Ayeneux et forment la séparation de cette commune avec celle de Retinne, ils ne font qu'un ensemble avec le premier lot et sont exploités par le sieur Magnée.

Les premier et second lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.

5me lot. Une PRAIRIE située en partie sur la commune de Retinne et partie sur la commune de Fléron, contenant un hectare 50 ares 52 centiares, en lieu dit Pré Maghin, longeant la route de Liège à Aix-la-Chapelle et portant sur la commune de Retinne le numéro 199 du cadastre et sur celle de Fléron le n° 540.

4me lot. Une PIÈCE de TERRE, située commune de Retinne, joignant la prairie ci-dessus désignée, en lieu dit Fond de Boy, contenant 59 ares 84 centiares et portant le n° 204 du cadastre.

5me lot. Une PIÈCE de TERRE située commune de Fléron, joignant celle comprise sous le quatrième lot, en lieu dit Fond de Boy, contenant 2 hectares 27 ares 90 centiares et portant le n° 365 du cadastre.

Les 5me., 4me. et 3me. lots, n'en formant qu'un ensemble, seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot; ils sont exploités par le sieur Magnée.

6me lot. Une FERME située commune d'Ayeneux, en lieu dit sur Hauteux, composée de bâtiments d'exploitation et des pièces de terre et prairies ci-après désignées, savoir:

1. Un jardin n. 126 du cadastre, contenant 2 ares 25 cent. 2. Un autre jardin n. 128 du cadastre, contenant 2 ares 44 centiares.

3. Une PRAIRIE n. 129 du cadastre, contenant 53 ares. 4. Une PRAIRIE n. 150 du cadastre, contenant 80 ares 50 centiares.

5. Une PRAIRIE n. 151 du cadastre, contenant 25 ares 05 centiares.

6. Une PIÈCE DE TERRE n. 133 du cadastre, contenant 58 ares 50 centiares.

7. Une PRAIRIE n. 119 du cadastre, contenant 30 ares 10 centiares.

Le tout ne formant qu'un ensemble.

8. Un PRÉ n. 106 du cadastre, contenant 29 ares 11 cent.

9. Un PRÉ n. 104 du cadastre, contenant 48 ares 54 cent.

Cette ferme est exploitée par le sieur Servais Colson dit Nonthomb.

7me lot. Une PRAIRIE située même commune n. 91 du cadastre, contenant 57 ares 86 centiares.

8me lot. Une PRAIRIE même commune n. 158 et 159 du cadastre, contenant 67 ares 80 centiares.

9me lot. Une PRAIRIE même commune n. 144 du cadastre, contenant 45 ares 50 centiares.

10me lot. Une PRAIRIE située commune de Retinne n. 222 et 226 du cadastre, contenant 64 ares 08 centiares, la portion n. 226 n'est séparée du 4me. lot que par un ruisseau qui forme la limite des communes d'Ayeneux et de Retinne.

11me. lot. Un PRÉ situé sur les communes d'Ayeneux et de Retinne, portant sur Retinne le n. 221 du cadastre, et sur Ayeneux le n. 145, ne formant qu'un ensemble et contenant sur Retinne 23 ares 94 centiares, sur Ayeneux 10 ares 79 centiares.

12me. lot. COMMUNE D'OLNE.

Un PRÉ commune d'Olne, contenant 42 ares 75 centiares, portant le n. 527 du cadastre, joignant au chemin de Hoteux.

13me. lot. Une PIÈCE DE TERRE commune d'Olne, contenant 1 hec-

tare 50 ares 90 centiares, portant le n. 529 du cadastre et joignant le pré ci-dessus désigné.

Les 6me. inclus 13me. lots sont exploités par le sieur Servais Colson.

14me. lot. COMMUNE D'AUBEL.

Une PRAIRIE située commune d'Aubel, en lieu dit Hais-treux, portant le n. 409 du cadastre, et contenant 87 ares 20 centiares.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M. RENOU, notaire, rue du Pot d'Or, dépositaire des titres et du plan des propriétés à vendre.

VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES SANS FACULTÉ DE SURENCHÈRE.

LE SIX NOVEMBRE 1859, deux heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M. RENOU, notaire, devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve derrière le Palais.

A LA VENTE AUX ENCHÈRES des Immeubles,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Dépendant de la succession de M. RODBERG, savoir:

1er lot. Une belle et grande MAISON, située à Liège, place de la Comédie, avec cour, jardin, écurie, remise, etc., occupée par M. Malherbe-Scherembacker.

2e. lot. Une belle et grande MAISON, située à Liège, place de la Comédie, avec cour, écurie, remise, etc., occupée par M. Moulin (le café du Midi).

3me. lot. Une belle MAISON DE CAMPAGNE, cour, remise, deux écuries, un beau et vaste jardin, une prairie, le tout ne formant qu'un ensemble et contenant 72 ares 96 centiares, située à Grivegnée.

4me. lot. Une FERME, située même commune composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, PRAIRIES et TERRES le tout ne formant qu'un ensemble avec le 5e lot et contenant 2 hectares 82 ares 80 centiares.

5me. lot. Une petite MAISON, même commune, joignant la ferme ci-dessus désignée.

Les 3, 4 et 5e lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.

6me. lot. Une grande MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Chaussée-des-près, N° 1592 ancien et 2 nouveau, qui était occupée par M. Rodberg, deux cours, un beau jardin, une vaste fabrique de savon, de très-grands magasins, écuries pour plusieurs chevaux, remise, une sortie sur la rue Pêcheur, de très-belles caves, plusieurs citernes à l'huile doublées en plomb, etc., etc., etc.

Avec cette maison on vendra la fabrique de savon, les ustensiles qui en dépendent, son achalandage, sa raison de commerce, c'est-à-dire le droit de se dire successeur de Laurent A. J. Rodberg.

7me. lot. Un grand BATIMENT DE TANNERIE avec un terrain à côté contenant 449 mètres 10 centimètres, situé à Liège, rue devant les Écoliers, et les caves de tannerie qui s'y trouvent.

8me. lot. Un TERRAIN propre à bâtir situé même rue, contenant 485 mètres et les caves de tannerie qui s'y trouvent. Les 7e et 8e lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.

9me. lot. Une MAISON située rue des Tanneurs, N° 16 ancien, occupée par M. Charles Devrée.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M. RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or.

VENTE D'UNE

belle et grande Maison.

LE MARDI 5 NOVEMBRE 1859, à 2 heures de relevée, Il sera procédé,

Par le ministère de M. BERTRAND, notaire, et pardevant M. le juge-de-peace du quartier du Sud, en son bureau, rue d'Amay, à Liège, à la vente aux enchères d'une

BELLE ET GRANDE MAISON

A PORTE COCHÈRE,

située à Liège, place derrière St-Paul, coin de la rue Bonne-Fortune, n° 447-11, avec cour et jardin, dans lequel on peut bâtir remises et écuries, le rez-de-chaussée se compose de trois beaux salons et d'une salle à manger, donnant sur la place St-Paul, office, trois caves, deux pompes et autres dépendances.

Elle est à voir le mardi, jeudi et samedi de 2 à 4 heures après-midi.

S'adresser audit notaire, pour connaître les clauses et conditions.

à vendre de gré-à-gré

UNE BELLE ET SPACIEUSE

MAISON A ÉQUIPAGE

Bâtie depuis peu avec beaucoup de soins et la plus grande solidité, ayant une salle de 59 pieds de long sur 28 de large, salon, pièce à manger et grand nombre de pièces à feu, chambre à bain, écurie, remise, cour, petit jardin avec jet d'eau.

Cette maison, sise à Liège, très-près du centre de la ville, forme coin de rue; elle a deux grandes entrées, et sa situation est on ne peut plus agréable, donnant d'un côté sur une belle place plantée d'arbres, et de l'autre sur une rue large et facile, etc.

On aurait de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour tout renseignement ultérieur en l'étude de M. AERTS, notaire à Liège, rue Hors-Château, n. 36.

A VENDRE

PAR

Expropriation Forcée.

Une Maison portant les numéros 547 et 548, enseignée de l'Hôtel de Flandres, située à Liège, rue du Pont-d'Avroy, quartier du Sud de la dite ville, premier arrondissement de la province de Liège, tenant d'un côté à Joseph Cap, fils, d'un autre à la dame Jaquet et du devant à la rue prédésignée, occupée par la partie saisie ci-après qualifiée.

La saisie de cette maison a été faite par procès-verbal de l'huissier Léonard, à ce dûment constitué du vingt-cinq juin mil huit cent trente-neuf, visé le même jour par monsieur Jean-Joseph Tilman, bourgmestre de la ville de Liège et par monsieur Lambert-Joseph Defize, greffier de la justice-de-peace des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, à chacun desquels il en a été laissé copie enregistrée à Liège le même jour.

A la requête de la banque foncière établie à Bruxelles, poursuivie et diligence de M. Zanna, son directeur, demeurant audit Bruxelles.

Sur François-Joseph Gaspar, aubergiste et Marie-Josephine-Philippine Ramelot, son épouse, ménagère, demeurant à Liège.

Le procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le trois juillet mil huit cent trente-neuf, volume trente-trois, numéro vingt.

Pareille transcription a eu lieu au tribunal civil de première instance séant à Liège, le dix dudit mois de juillet, volume vingt-quatre article cent.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente par expropriation forcée de la dite maison, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le dix septembre prochain, à dix heures du matin.

Maitre Georges-Erasmus-Walther Galand, avoué près le dit tribunal, demeurant à Liège, rue Table-de-Pierre, N. 40, y dûment patenté, occupera pour la poursuivante qui élit domicile en sa dite demeure.

(Signé) GALAND, avoué.

Le soussigné commis-greffier près le tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été aujourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège le onze juillet mil huit cent trente-neuf. (Signé) RENARDY.

Enregistré à Liège, le treize juillet mil huit cent trente-neuf, folio 174, case 6, reçu pour enregistrement trois francs quarante centimes, pour rédaction un franc trente-trois centimes, total avec les additionnels six francs quinze centimes, le receveur, (Signé) DEHARLEZ.

L'adjudication préparatoire de la maison dont il s'agit a été faite le vingt-neuf octobre mil huit cent trente-neuf, et l'adjudication définitive en est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le sept janvier mil huit cent quarante sur l'enchère de vingt mille francs moyennant laquelle elle a été adjugée préparatoirement. GALAND, avoué.

BOURSES.

PARIS, LE 30 OCTOBRE.

Table with 2 columns: Paris market data (5 p. c., 4 p. c., etc.) and Mutualité, Act. Réunies, etc.

AMSTERDAM, LE 31 OCTOBRE.

Table with 2 columns: Amsterdam market data (Dette active, 5 p. c., etc.) and Espagne, Ardoin, D. diff. 1850, etc.

ANVERS, LE 31 OCTOBRE.

Table with 2 columns: Anvers market data (Anvers. Dette act., Dette diff., etc.) and Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., etc.

CHANGE.

Table with 2 columns: Exchange rates (Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam, C. jours, etc.) and Paris. C. jours, Id. 2 mois, Londres. C. jours, etc.

BRUXELLES, LE 31 OCTOBRE.

Table with 2 columns: Brussels market data (Dette active 2 1/2, Emp. Rotsheld., Fin courant, etc.) and Brasseries, Tapis, Fer d'Ougrée, etc.